

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Vendredi 29 août

Cynthia LIGEARD,

Présidente du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Haut-commissaire de la République,

Madame la Député Maire,

Monsieur le Député,

Messieurs les Sénateurs,

Monsieur le Président du Congrès,

Messieurs les Présidents des assemblées de Province,

Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,

Monsieur le Président du Sénat Coutumier,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués,

Mesdames et Messieurs,

I/ INTRODUCTION

C'est en application de l'article 117 de la loi organique de 1999, que je prends la parole aujourd'hui devant vous pour la déclaration de politique générale.

Je le fais au nom du gouvernement collégial élu le 5 juin dernier, à la suite des élections provinciales du 11 mai 2014.

2014, année charnière qui marque le début de la mandature de sortie de l'Accord de Nouméa.

Ce 13^{ème} gouvernement s'inscrit dans un moment où un cycle va prendre fin, alors même que nous avons à construire ensemble un nouveau chemin pour un destin partagé.

Un destin capable de bannir toutes les formes d'exclusion et de violence pour offrir un avenir apaisé à tous les Calédoniens nés ici ou adoptés.

Oui, il nous appartient de poser les jalons d'un futur porteur de tous les possibles. Un avenir capable, pour nous tous, de faire grandir sur cette terre nos rêves de réussite et de bonheur partagés.

Cet avenir, nous le devons d'abord à notre passé.

Il est celui des premiers accords de 1988. Gardons toujours en mémoire cette poignée de main historique entre les deux symboles d'une Calédonie en souffrance, Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur. Cette poignée de main, d'une audace et d'un courage inouïs, porteuse de déjà vingt-six années de paix et de développement.

Cet avenir, nous le devons aussi à notre présent.

Ce présent, c'est celui de l'Accord de Nouméa dont le gouvernement est l'une des émanations institutionnelles. Depuis 1999, nos institutions incarnent une Nouvelle-Calédonie obligée de s'entendre. De se regarder, de se parler, de se respecter pour assumer la communauté de destin qui est la nôtre.

Et puis, cet avenir, nous le devons enfin aux valeurs qui nous transcendent. Où que je tourne mon regard devant cette assemblée comme bien au-delà de ces murs, je vois des femmes et des hommes pétris de valeurs.

Celles de notre devise républicaine, de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Celles aussi de notre identité océanienne et mélanésienne. Des valeurs de respect, de solidarité, d'écoute et de partage.

Des valeurs chrétiennes enfin, faites d'espérance et de charité.

Au-delà des parcours, au-delà des sensibilités, au-delà de nos aspirations parfois fort différentes, au-delà même des polémiques tenaces, ce qui nous rapproche sera toujours plus fort que ce qui nous sépare.

L'accord de gouvernance solidaire passé entre les formations loyalistes représentées au Congrès assume cette responsabilité. Répondant aux attentes d'unité des Calédoniens, il garantit bon gré mal gré, la stabilité de nos institutions.

Mais cette union ne se pose pas contre les formations indépendantistes, dont j'ai rappelé la légitimité démocratique lors de mon installation le 5 juin dernier.

Encore une fois, je le répète : la Calédonie ne se construira ni les uns sans les autres, ni les uns contre les autres.

C'est en assumant cette réalité que nous ferons avancer la Calédonie.

Elle a besoin de courage. Elle a besoin de respect et de créativité pour remporter tous les défis.

Le premier défi est institutionnel. Il nous faudra trouver le difficile passage pour une solution par le dialogue.

Et comme si cela ne suffisait pas, cette dernière mandature de l'Accord de Nouméa doit aussi mener les grandes réformes que notre société attend.

Partout donc, les défis sont là. Il serait vain de croire que nous pourrions assurer notre avenir institutionnel en occultant les enjeux de notre cohésion sociale, de son nécessaire dynamisme économique et de son impérieuse exigence écologique.

Tout est lié et le restera.

A tout moment, le risque est de se perdre. Mais en réalité, c'est une formidable opportunité qui s'offre à nous.

Car plus qu'une mandature de sortie, je vous propose de considérer qu'il s'agit pour nous, de construire ensemble une mandature d'entrée de la Calédonie dans une nouvelle ère.

C'est avec ce regard-là que j'ai préparé cette déclaration, avec l'ensemble des membres du gouvernement.

Renverser l'horizon pour construire, non pas une sortie, mais notre entrée de plain-pied dans une nouvelle époque.

C'est là l'audace que contenait pour notre futur cette fameuse poignée de main.

Avec ambition, cette déclaration de politique générale invite à franchir le seuil d'un avenir où la communauté de destins laissera place au destin commun.

Pour franchir ce seuil, nous devons reposer les fondamentaux de nos conditions humaines et citoyennes avec tout ce que cela implique dans notre rapport à autrui, sans oublier notre désir de grandir et de partager ensemble.

Pour franchir ce seuil, il faut remettre en perspective nos activités afin que toutes contribuent au développement économique et au progrès social que réclame la stabilité de notre avenir institutionnel.

Pour franchir ce seuil, il faut agir pour notre environnement. Qu'il soit naturel ou fabriqué, qu'il soit cadre de vie ou espace d'activités, l'environnement conditionne notre identité, notre bien-être, notre développement et au-delà, l'héritage que nous laisserons aux générations futures.

Enfin, la redéfinition de notre gouvernance et le rappel de ses ambitions, qui sont autant d'engagements pour cette mandature, achèveront de poser les conditions pour franchir ensemble le seuil d'un nouveau destin.

Voici donc venu le temps de vous présenter la feuille de route du gouvernement.
Elle est le fruit d'un travail collaboratif engageant par l'esprit et la plume
l'ensemble des membres du gouvernement dans leurs compétences et au-delà.
Elle est aussi ce qui nous rassemble au nom de l'intérêt général et au-delà de nos
différences.
Elle est enfin je l'espère, cet équilibre qui nous permettra, durant cette
mandature, de contribuer à l'entrée de la Nouvelle-Calédonie dans son destin
commun.

*

*

*

*

I/ REPOSER LES FONDAMENTAUX DE NOS CONDITIONS HUMAINES ET CITOYENNES

Prendre rendez-vous avec son avenir, c'est d'abord avoir rendez-vous avec soi-même. Face à son destin, la Nouvelle-Calédonie fait donc face à elle-même. Elle doit pouvoir se regarder, mesurer ses forces et ses faiblesses pour préparer les conditions de son entrée dans sa nouvelle Histoire. La condition féminine, la jeunesse, les politiques de solidarité et de santé ou encore les sports et la culture sans oublier la citoyenneté sont autant de secteurs pour lesquels le gouvernement nourrit des projets empreints de convictions, de valeurs et de sens pour tous.

CONDITION FÉMININE

Charité bien ordonnée, je commencerai par les femmes.

Il ne saurait exister de société plus juste sans la promotion de la condition féminine.

Nous poursuivrons la mise en place d'outils au bénéfice de cette cause avec notamment la restructuration de l'observatoire de la condition féminine ou la concrétisation de projets tels que la Maison de la Femme aux provinces Nord et Iles.

Il s'agira aussi d'encourager les initiatives grâce à la Banque d'Économie Solidaire des Femmes et par des événements en faveur de la promotion de la condition féminine, tels que la Journée Internationale de la Femme, la Journée Internationale sur l'élimination des violences à l'égard des femmes, la Journée Mondiale de la femme rurale. Nous travaillerons particulièrement sur l'élimination des discriminations et des violences faites aux femmes.

Il est inacceptable que chez nous, aujourd'hui, une femme sur quatre soit encore victime de violences intrafamiliales.

Dans ce domaine, les leviers ne manquent pas. Nous renforcerons aussi le partenariat avec les associations et les autorités coutumières et nous poursuivrons les réflexions engagées pour questionner et faire évoluer les us et les coutumes, selon les recommandations du socle commun des valeurs kanak du Sénat coutumier. Grâce au soutien de ces Autorités, nous agissons pour que les comportements socio-culturels changent en permettant une meilleure prise en compte des problématiques liées au statut de la femme kanak et océanienne. Qu'il s'agisse de la formation des médiateurs aux droits de la personne et aux droits des femmes, ou qu'il s'agisse des projets de textes relatifs à la protection des savoir-faire artisanaux, beaucoup reste à faire.

JEUNESSE

Comme il reste aussi à faire pour notre jeunesse. Elle n'est pas seulement l'avenir de la Calédonie, elle est aussi son présent. Et c'est au présent que le gouvernement compte s'occuper d'elle.

La jeunesse est notre atout pour réussir l'entrée de la Calédonie dans une nouvelle ère.

Contrairement au discours ambiant, j'affirme que la grande majorité de nos jeunes vont bien. Nous devons leur faire confiance et en être fiers.

Cette jeunesse a besoin d'être renforcée dans ses capacités et ses compétences par le biais de politiques soutenues d'insertion et de formation professionnelles.

Nous amplifierons les programmes de mobilité destinés aux jeunes ayant le moins d'opportunités en actionnant les dispositifs tels que le Service Civique International, le Service Volontaire Européen et le Volontariat de solidarité internationale.

Nous créerons un agrément de formation pour les associations mettant en œuvre des actions en faveur de la jeunesse et nous faciliterons la certification professionnelle en vue de la reconnaissance d'un véritable statut dans le monde de l'animation afin de créer des emplois dans ce domaine.

Nous continuerons à soutenir et accompagner les diverses actions menées par les jeunes dans les quartiers, en milieu rural et en tribu pour favoriser leur épanouissement social, économique, politique et culturel.

La Nouvelle-Calédonie maintiendra sa participation à la Conférence Régionale de la Jeunesse et des Sports. Elle participera désormais à la Journée Internationale de la Jeunesse du 12 Août. A cet effet un Comité Jeunesse a été créé le 12 août dernier.

Mais une partie de notre jeunesse va mal et pose problème. Ces dernières années, les communes, les provinces, la Nouvelle-Calédonie et l'Etat ont mis en place un éventail de mesures de prévention et d'insertion destinées à protéger notre jeunesse et éviter qu'elle ne sombre dans la délinquance. Ces dispositifs de prévention sont fondamentaux, et sans doute faut-il encore les renforcer.

Mais il nous faut aussi reconnaître qu'ils sont inadaptés pour un petit nombre de mineurs, ancrés au quotidien dans les dérives, et dont les agissements empoisonnent la vie de nos concitoyens et alimentent l'insécurité.

Il est donc indispensable aujourd'hui de réfléchir à la création d'une structure dédiée, un centre éducatif destiné aux mineurs récidivistes, qui conjugue à la fois, la protection de la société avec une obligation de contrainte pour ses pensionnaires, et une prise en charge éducative pour casser la spirale de la délinquance et mettre en place un vrai projet d'insertion.

Enfin et ce doit être toute l'ambition de ce projet : ce centre éducatif ne doit pas être un « copier-coller » de ce qui se fait en métropole ; il devra nécessairement tenir compte des spécificités de la délinquance juvénile locale, intégrer nos problématiques culturelles et les structures de notre société océanienne.

Ce projet, que l'actualité nous commande de concrétiser rapidement, ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des institutions. Avant la fin de cette année, le gouvernement invitera les partenaires à se mettre autour de la table.

SOLIDARITÉ

Avec ce gouvernement, nous voulons nous donner les moyens d'une société solidaire qui prend en compte le bien-être de toutes ses composantes, en particulier celui des plus vulnérables.

Le RUAMM, les allocations familiales, le handicap connaissent d'importantes difficultés qui ne seront surmontées que par la mise en place d'un financement accepté par tous, qui devra peser équitablement sur l'ensemble de la société calédonienne.

Dans cet esprit, le financement de nos régimes de protection sociale est l'un des volets majeurs de la conférence économique, sociale et fiscale.

Pour entrer dans une société plus juste, nous créerons un système de retraite pour les travailleurs indépendants. Il est grand temps qu'ils bénéficient d'un dispositif qui leur permette de vivre dignement après l'arrêt de leur activité.

Plus généralement, pour nos seniors, nous avons l'objectif de donner à chaque personne âgée le choix de vivre chez elle ou en maison de retraite, et en accompagnant au mieux les familles.

Nous ferons en sorte qu'un texte préparé avec les instances représentatives des indépendants puisse être présenté au Congrès de la Nouvelle-Calédonie dès 2015.

Nous porterons aussi, au cours de cette mandature, le projet de généralisation des mutuelles.

Nous voulons également renforcer les moyens d'accompagnement des jeunes ménages tout en promouvant les valeurs familiales, en partenariat avec les familles, avec les associations, sans oublier le rôle des coutumiers dans leurs communautés.

Pour ce faire, nous présenterons plusieurs lois sur la politique familiale, portant notamment sur les crèches d'entreprise, les assistants maternels et la modernisation des textes sur la petite enfance.

Enfin, avec le concours des professionnels, des associations et du monde de l'entreprise, le gouvernement proposera un schéma qui visera à améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap.

SANTÉ

Après avoir évoqué notre politique de solidarité, je veux vous parler à présent de notre santé.

En Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, la santé est un facteur essentiel de l'épanouissement de l'Homme et de sa capacité à réaliser ses projets. C'est tout à la fois une richesse individuelle, un patrimoine collectif et un facteur de prospérité pour l'ensemble de la société.

Nous y consacrons une part toujours plus importante de la richesse produite par notre économie. Aujourd'hui, la dépense courante de santé représente près de 11% du P.I.B et elle augmente plus vite que celui-ci.

Les résultats sont là et l'espérance de vie s'améliore régulièrement. Elle est sensiblement supérieure à celle des Etats insulaires du Pacifique.

Mais, l'entrée en service au cours de cette mandature de trois nouveaux équipements hospitaliers, le Médipôle, le nouveau centre hospitalier du Nord et la clinique de Nouville, devrait se traduire par une vive augmentation de ces dépenses.

Il s'agit là d'un premier enjeu majeur : nous devons agir rapidement à la fois sur les recettes et sur les dépenses pour assurer l'équilibre de notre régime d'assurance maladie. Nous devons décider la part de la richesse créée que nous souhaitons consacrer à la Santé.

L'autre enjeu majeur de notre politique de santé doit être la lutte contre les maladies non transmissibles et contre les addictions. C'est un véritable fléau à l'échelle du Pacifique tout entier comme l'a noté solennellement le dernier sommet des ministres de la santé et de l'économie des Etats insulaires de la région.

54% de la population est en surpoids dont 26% d'obèses. Et le diabète représente à lui seul 5 milliards de dépense annuelle.

La consommation de tabac et d'alcool continue d'augmenter et près de la moitié des accidents mortels de la route est due à une conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et/ou sous l'emprise de stupéfiants.

Contre ces fléaux, il nous faut décréter une mobilisation générale sur la base notamment des propositions du plan ISA élaboré par le précédent gouvernement et qu'il nous faudra revisiter.

Mais rien ne pourra se faire sans l'ensemble des acteurs de la santé qui devront être associés très étroitement et en permanence.

C'est la raison pour laquelle des Assises de la Santé seront organisées par le gouvernement courant 2015. Outre ces deux enjeux majeurs, c'est tout notre système de santé qui devra être passé au crible de la réflexion et de la concertation, pour déboucher sur la mise en œuvre de véritables « parcours de santé » pour l'ensemble de nos concitoyens.

SPORT

S'il existe une activité indissociable de notre santé, c'est bien la pratique du sport.

Un esprit sain dans un corps sain.

Nombre de calédoniens, de tous âges et de toutes conditions, ont fait leur cette maxime. Le gouvernement souhaite les y encourager. Porteur de bonne santé et de valeurs, le sport est un véritable atout pour notre société.

Nous poursuivrons donc la structuration d'équipements et d'outils du mouvement sportif et nous participerons activement dès 2015 à la Journée Internationale du Sport afin de sensibiliser et de promouvoir le rôle essentiel de l'activité physique pour la santé et le bien-être des populations.

Nous achèverons aussi la mise en place de la Mission d'Aide à la performance Sportive destinée à recenser et à accompagner les sportifs calédoniens susceptibles de participer aux jeux olympiques à venir.

Le gouvernement travaillera également à l'amélioration de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau.

Avec les collectivités concernées, nous conventionnerons le financement de l'entretien des équipements sportifs à vocation territoriale.

Enfin, le gouvernement étudiera avec le CTOS les modalités de financement du mouvement sportif et redonnera toute sa place au Haut conseil du sport.

CULTURE

Parce que les arts et la création apportent à l'existence un véritable supplément d'âme, parce qu'ils participent à enrichir notre identité commune calédonienne, le gouvernement s'engage à soutenir et à rendre encore plus accessibles la culture et ses multiples univers.

Dans ce domaine, notre ambition est portée par de nombreux programmes. Ils touchent tout à la fois les artistes, le soutien à la création artistique, l'ensemble des acteurs culturels et les pouvoirs publics.

Nous devons achever les projets de textes relatifs à la protection des savoirs traditionnels et au statut des artistes.

Le gouvernement interviendra également pour instaurer l'obligation d'une réalisation conçue par un artiste plasticien, décorateur ou paysagiste pour toutes les constructions ou infrastructures publiques, réalisées ou subventionnées par la Nouvelle-Calédonie à l'instar du programme culturel du Médipôle.

Nous poursuivrons la mise en place d'espaces d'expressions culturelles et artistiques au niveau du pays et la rénovation du Musée de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'Opération du Contrat de Développement Etat-Nouvelle-Calédonie 2011-2015.

Nous créerons prochainement un comité des grandes manifestations culturelles afin de mieux les coordonner.

Enfin, le gouvernement étudiera la mise en place d'un Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle en Nouvelle-Calédonie.

CITOYENNETÉ

Nous voilà au terme de ce premier mouvement. Pour le clore, j'ai choisi la citoyenneté.

Aujourd'hui, la citoyenneté calédonienne se définit à travers le droit à l'emploi local et le droit de vote. Il nous faut aller plus loin. Etre citoyen c'est certes avoir des droits mais c'est aussi avoir des devoirs, des responsabilités et des valeurs.

Notre politique visera à renforcer l'implication citoyenne en vue de proposer un contrat social qui posera de nouvelles relations entre les communautés.

Pour cette nouvelle ère, nos axes d'action sont multiples.

Il s'agira de renforcer l'engagement en faveur de la transmission des valeurs et des traditions. Il s'agira d'encourager les initiatives destinées à intégrer toutes les communautés dans le patrimoine commun du pays en leur offrant des espaces d'expression, de promotion et de valorisation de leurs cultures et de leurs expressions identitaires.

Il s'agira de prendre en compte le travail réalisé par le Sénat Coutumier sur le Socle Commun des Valeurs Kanak. Ce positionnement participera à définir le socle commun de la nouvelle société en construction et asseoir le destin commun. Il s'agira de poser des passerelles entre le droit commun et le droit coutumier.

Dans cet esprit, le service civique calédonien, en lien étroit avec le projet éducatif et la formation professionnelle, aura toute sa part comme outil de construction de valeurs citoyennes et de cohésion sociale. Il comportera des parcours diversifiés de volontariat, d'engagement et d'obligation.

Le service civique calédonien devra être porteur d'une éthique élevée favorisant l'épanouissement personnel et la responsabilité. Il ouvrira de nouvelles voies d'insertion sociale et professionnelle et favorisera la mixité sociale et culturelle.

Dans un cadre adapté, seront mis en valeur le travail, la persévérance, la solidarité et le respect afin que la jeunesse s'implique dans la société tout en se préparant à son propre avenir. Ce service, à caractère obligatoire, pourrait voir sa mise en œuvre à partir de 2016.

II/ NOS ACTIVITES DOIVENT CONTRIBUER A L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE ÈRE

Pour réussir un destin collectif, il faut des femmes et des hommes pétris de valeurs et d'intentions communes. Mais pas seulement ! Il faut aussi que leurs activités, au sens large du terme, puissent nourrir la concorde et les synergies dans tous les secteurs où s'exprime l'activité humaine. Il faut encore un développement économique solide partagé par tous. Il faut enfin une redistribution des richesses et des efforts justes. Lutter contre la vie chère certes mais surtout, redonner du pouvoir d'achat grâce à la formation et à l'emploi.

L'ambition de ce gouvernement est de garantir tout à la fois une croissance durable et une cohésion sociale renouvelée afin que chacun dispose des moyens pour s'exprimer par son travail, son mérite et son talent.

ÉCONOMIE

Dopée par la construction des deux usines métallurgiques, l'économie calédonienne a connu au cours des 15 dernières années une forte croissance avec une moyenne annuelle de 3.4%. Cette croissance extensive a permis une très forte création d'emplois, +40% en 10 ans. C'est remarquable et est bien au-delà de la métropole ou des autres collectivités ultramarines. Mais derrière ces données objectives se cachent des réalités moins brillantes :

Nombre de Calédoniens peu ou insuffisamment qualifiés n'ont pu bénéficier de cette croissance créatrice de nouveaux besoins de consommation. La raréfaction des salariés qualifiés disponibles a handicapé les entreprises.

Ces facteurs conjugués engendrent l'inefficacité relative de notre économie, sa perte de compétitivité sur un marché toujours plus mondialisé, et au niveau microéconomique la moindre compétitivité des entreprises. Les produits et les services sont chers et le consommateur, dans l'impossibilité d'accéder à des revenus supérieurs par manque de formation, voit son pouvoir d'achat érodé. J'entends, et je comprends le ras-le-bol de nos concitoyens face à la vie chère.

Je l'ai dit en ouverture de la conférence économique, sociale et fiscale.

Que l'on soit élu, patron, salarié, consommateur ou investisseur, nous avons tous conscience des défaillances qui minent tout à la fois notre modèle social et notre moteur économique.

Tous nous savons qu'il faut redonner du souffle à la Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, il faut rendre notre territoire, nos entreprises et nos travailleurs plus compétitifs. Non pas par dogmatisme économique, mais pour répondre efficacement aux défis que nous lançent conjointement les mutations internes de notre société et la pression extérieure d'un marché mondialisé.

La situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement préoccupante. Les dépenses ont progressé au cours des dernières années beaucoup plus rapidement que les recettes, 10% en moyenne contre 5% générant un déficit comptable de 6 milliards en 2013. Pire, le rendement de notre fiscalité a chuté de 3% entraînant une dégradation notable de notre trésorerie, qui est aujourd'hui exsangue. En 2013, notre taux d'autofinancement est à un niveau si faible (3%) que pour la première fois le montant du remboursement de la dette est supérieur au montant de notre capacité d'autofinancement brute.

Nous savons que cette situation ne peut pas durer à défaut de vivre des lendemains impossibles pour tous.

Vous avez soutenu hier, à l'unanimité, un budget supplémentaire fortement contraint et je vous en remercie. Notre responsabilité ne s'arrête pas là. Nous devons encore montrer l'exemple sur nos prochains budgets. C'est à ce prix que nous retrouverons, ensuite, une liberté de choix.

D'abord, nous devons impérativement restaurer notre capacité d'autofinancement à un niveau (15%) qui permettra d'assurer avec nos bailleurs de fonds le financement de nos investissements.

Notre endettement a progressé de façon spectaculaire ces dernières années et doit impérativement être contenu.

Le gouvernement s'engagera résolument dans un effort de maîtrise de la dépense tout en développant une démarche de modernisation et en instaurant une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques. J'y reviendrai.

Acteur du dialogue social, le gouvernement assumera aussi son rôle aux côtés du Congrès et des partenaires sociaux pour engager les grandes réformes économiques, sociales et fiscales telles que conclues dans l'agenda partagé lors de la conférence des 20 et 21 août derniers.

Parmi les grandes mesures fiscales, je citerai

- **l'augmentation de la contribution du capital par la mise en place d'un IRVM progressif et la création d'une Contribution Sociale Généralisée afin de consolider et de pérenniser le financement des régimes sociaux. Ces deux mesures seront prises, selon l'agenda partagé, au 4^{ème} trimestre de cette année.**
- **Je citerai aussi la mise en place d'une taxe générale à la consommation au 1^{er} janvier 2016. Cette taxe rationalisera et simplifiera le système fiscal. Nous veillerons à ce qu'elle ait un impact positif sur la baisse des prix par la mise en place de contrats de compétitivité par filière, sans nuire à la production locale.**

NICKEL

En matière d'économie en Nouvelle-Calédonie, il y a un sujet qui mérite à lui seul notre attention. Je veux bien sûr parler du nickel.

Il n'y a pas de consensus politique sur la stratégie nickel. Le nickel est aujourd'hui facteur de discorde, de tensions et à cause de cela, il n'a d'ailleurs pas pu être affecté à un membre de mon gouvernement.

Et pourtant, le Nickel, c'est la première ressource du territoire.

Le Nickel, c'est demain 15 à 20% de notre PIB.

Mais c'est aussi une économie qui s'inscrit dans un environnement international d'une extrême volatilité.

Il est donc impératif de doter le pays d'une politique minière cohérente comme cela a été acté par les quatre derniers comités des signataires. Une politique capable de fixer les grandes orientations dont nous avons besoin pour pérenniser cette industrie dans le respect des populations et de l'environnement.

Pour la maintenir compétitive, créatrice de valeur ajoutée et capable de générer tout à la fois de l'emploi et des retombées fiscales.

Il faut répondre aux questions urgentes qui se posent à nous :

Quelle politique de gestion et de valorisation de nos ressources minières ?

Quelle politique d'exportation des minerais ?

Quelle politique en termes de participation publique au capital des sociétés métallurgiques ?

Quelle forme doit prendre la contribution du nickel à la richesse présente et future du pays ?

Quel développement industriel à moyen et long terme pour notre industrie ?

Ces questions ne sauraient être abordées sans un consensus sur les gouvernances d'une part, entre les collectivités au sein des structures existantes telles que la STCPI, la SMSP ou la SPMSC ; et d'autre part entre le pays et les partenaires industriels.

Il est donc impératif de revenir à la table des négociations pour poursuivre et faire aboutir les travaux du Comité Stratégique Industriel et du comité des Présidents.

Notre avenir institutionnel a besoin d'un consensus sur la stratégie nickel.

RURALITÉ

L'économie de la Nouvelle-Calédonie repose aussi sur la vitalité de ses territoires.

Le secteur agricole n'est pas seulement un élément important de notre économie, de notre santé et de notre développement durable. Il est aussi un moteur essentiel de l'aménagement de notre territoire.

Aujourd'hui, l'agriculture est en pleine mutation, avec une diminution régulière du nombre d'exploitants, une augmentation des exploitations de taille moyenne et une réelle vitalité de l'entreprenariat agricole.

Nous devons encourager l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs, et proposer aussi aux consommateurs des produits agricoles de qualité : c'est une double nécessité.

C'est pourquoi nous organiserons, dès le mois de novembre prochain, sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, en lien étroit avec les provinces, des ateliers thématiques qui aborderont, sans tabous, l'ensemble des problématiques :

D'abord sur la gestion des filières par l'organisation des circuits de commercialisation. En créant « un carrefour des producteurs » et en structurant les circuits courts, directement du producteur au consommateur.

Ces ateliers thématiques aborderont également les questions liées à la création des « emplois verts » et à la mise en place de « contrats d'agriculture durable », mais aussi la promotion de l'image de la brousse à travers les fêtes et les foires, les courses hippiques, les rodéos ou encore le réseau « Bienvenue à la ferme » et les marchés de proximité. Cette dynamisation passe aussi par le renforcement de la lutte contre le braconnage, la promotion de la production bio ou encore celle de l'agriculture raisonnée et des nouvelles techniques culturales.

Toujours dans le cadre de ces ateliers thématiques, se poseront les questions pour une mise à plat de la politique des aides et du mode de fixation des prix des produits agricoles, en liaison avec la lutte contre la vie chère.

Il s'agira aussi d'aborder le statut des agriculteurs calédoniens, la protection des conjoints et la mise en place d'une retraite, comme pour les travailleurs indépendants.

Il s'agira encore de rendre le métier d'agriculteur et d'éleveur plus attractif. Plusieurs dispositifs sont à étudier pour l'amélioration des performances des exploitations, celle des formations courtes et itinérantes et celle de l'augmentation des moyens du crédit agricole sans oublier la pérennisation du financement des programmes pour le monde rural.

Les débats porteront aussi sur les manières de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en rendant plus accessible le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie, en créant des périmètres locatifs sur les terres privées et coutumières. Par ailleurs, la transmission patrimoniale devra être simplifiée.

Enfin, il conviendra d'aborder les problématiques liées à la gestion de la ressource en eau par le développement des retenues collinaires, des périmètres irrigués ainsi que de petites unités de stockage d'eaux pluviales, par la mise en place de plans de gestion durable de l'eau. Nous avons les moyens de prévenir les méfaits de la sécheresse. Nous devons les mobiliser.

Une fois cette phase de concertation aboutie, au 1^{er} semestre 2016, le gouvernement portera une loi répondant à notre objectif d'une agriculture ambitieuse, durable et participant activement à nous faire entrer dans une Calédonie plus équilibrée, moins dépendante des importations.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Une Calédonie plus équilibrée, c'est aussi une Calédonie qui se donne les moyens de combler la fracture numérique.

Outil de développement économique, cadre de transformation des politiques publiques et facteur-clé d'innovations, le numérique doit aussi être un levier porteur d'activités et usages d'avenir, d'accès au savoir, à la connaissance, à la culture, pour tous.

En effet, tous les habitants ont droit à un accès équitable et adapté au numérique, outil désormais indispensable pour chercher un emploi, s'informer, s'instruire ou communiquer.

En premier lieu, le grand chantier de l'aménagement numérique du territoire, pour lequel le gouvernement définit les orientations fondatrices d'une équité territoriale, doit permettre de lutter contre la fracture géographique, tout en œuvrant dans le sens d'une politique de baisse de prix et d'une amélioration du service. C'est l'objectif que nous fixons à l'OPT, en tant qu'opérateur public des infrastructures numériques.

Mais une politique publique de déploiement du numérique ne peut se faire sans accompagner les usagers. Dans ce domaine également, nous devons faire preuve d'initiatives.

En effet, la baisse des prix de l'internet est un levier indispensable, mais cela ne suffit pas.

Nous devons aller plus loin, en développant, par exemple, des espaces numériques dédiés, pour que chacun puisse utiliser gratuitement les services numériques en toute confiance.

Ensuite, promouvoir le numérique impose aussi de soutenir l'émergence d'une véritable offre de services.

Dans ce domaine, certains services numériques sont d'ores et déjà en place. La transition vers le numérique d'autres services est à organiser au plus vite. La santé et l'éducation doivent ainsi être des priorités.

Enfin, le gouvernement souhaite conforter la démarche de modernisation de l'OPT qui est, bien évidemment, l'un des acteurs principaux du développement du numérique.

Cet essor de la composante numérique de l'OPT ne doit pas faire oublier les autres domaines d'activité de l'office, tout autant essentiels à nos concitoyens. Il s'agit de la poste, de la distribution du courrier et des colis, ou encore des services financiers qui doivent évoluer vers des missions plus larges d'établissement bancaire.

Nous devons ainsi soutenir la création d'une véritable « Banque Postale » afin non seulement de proposer des services attendus dans un contexte de lutte contre la vie chère, mais aussi afin de moderniser et dynamiser cette branche de l'OPT.

Etre au plus près des usagers, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, tel doit être l'objectif de notre action.

EMPLOI, FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL

Pour faire entrer la Calédonie dans une économie plus créatrice d'emploi, dans ce gouvernement, le travail, la formation professionnelle et le dialogue social sont réunis au sein d'un même secteur.

Ce secteur est porteur de sens pour une citoyenneté qui doit aussi s'exprimer par et au sein de l'entreprise, lieu de rencontre au quotidien des femmes et des hommes de ce pays.

7516 demandeurs d'emploi sont recensés à la fin du 1^{er} trimestre 2014, en hausse de 5% sur un an alors que 2361 offres ont été enregistrées, soit 12% de moins en 1 an.

L'évolution de ces données doit nous alerter, parce que tant les résultats des recensements antérieurs que la connaissance concrète des réalités sociales nous enseignent que le nombre réel de chômeurs dépasse largement celui des demandeurs d'emplois régulièrement inscrits. Au-delà des incertitudes sur la réalité des chiffres, plusieurs éléments structurels doivent compléter la base de notre réflexion :

- L'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail dans les prochaines années,
- L'inadéquation persistante entre les besoins des entreprises et les ressources humaines existantes,
- Les fluctuations continues de notre économie qui n'offre pas de façon mécanique un accès à l'emploi à ces nouveaux actifs.

Nous ne sommes pas tous égaux devant l'emploi.

Pour gagner cette bataille, notre méthode sera basée sur le travail en commun, à partir des rapports d'experts disponibles, avec les institutions, les entreprises, les syndicats pour proposer une stratégie pour l'emploi adossée à des connaissances mieux cernées du marché. N'oublions jamais que l'emploi reste le meilleur outil d'amélioration du pouvoir d'achat.

Cette stratégie se déclinera à plusieurs niveaux :

Le premier consistera à mieux prendre en compte les spécificités calédoniennes dans le droit du travail. L'espace coutumier devra aussi être regardé dans une approche dynamique du point de vue de l'activité et de la promotion de l'entreprise.

Le gouvernement communiquera dans les prochaines semaines au Conseil du Dialogue Social, un document d'orientation relatif à la mise en œuvre d'une stratégie pour l'emploi.

Parallèlement, nous procéderons à l'évaluation de la loi sur l'emploi local pour en connaître les forces et les faiblesses et agir en conséquence.

Vous l'aurez compris. La stratégie pour l'emploi qui sera ainsi définie avec les partenaires sociaux d'ici la fin de l'année sera déclinée en mesures concrètes, en objectifs précis, en indicateurs de réalisation et d'impact.

Le 2^{ème} niveau d'action ciblera la formation.

La formation est le 3^{ème} secteur d'intervention de la Nouvelle-Calédonie après l'enseignement et les solidarités pour un montant annuel de plus de 3 milliards 500 millions de francs.

Dans ce domaine, notre engagement passe par une mobilisation autour de 3 objectifs :

- Le soutien à la croissance économique par le développement des compétences,**
- Le souci permanent du renforcement de l'intégration sociale, de la réduction de l'exclusion et de l'insertion dans le monde de l'activité,**
- L'amélioration des rapports sociaux et des rapports de travail.**

Là encore, notre méthode sera basée sur le travail en commun.

L'intégration économique de notre jeunesse et des demandeurs d'emploi non qualifiés nécessite d'orienter le dispositif de formation professionnelle vers l'entreprise afin d'optimiser l'accueil, la formation et l'accompagnement.

Le monde de l'entreprise a tout à y gagner et se doit d'être partie prenante de la formation professionnelle. Car en accueillant des salariés mieux formés, les entrepreneurs renforceront leur compétitivité et multiplieront leurs débouchés.

Les politiques publiques de formation devront s'adapter en faisant davantage place à l'alternance et aux formations sur le poste de travail avec enfin, une adaptation aux réalités péri-professionnelles que constituent par exemple le transport et le logement.

Il s'agit là de rééquilibrage à travers le traitement des difficultés rencontrées par une population éloignée de l'emploi, très majoritairement kanak.

En matière de dialogue social, les travaux du Conseil du dialogue social ont permis de réelles avancées. Et les conclusions de la conférence économique, sociale et fiscale ont confirmé le rôle de cette instance, aux côtés des institutions, dans la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre des réformes.

Pour autant, il est crucial de consolider la négociation sociale pour que celle-ci donne des résultats.

Aussi, dans le cadre de la Conférence sociale annuelle, en novembre prochain, nous ne manquerons pas de demander aux partenaires sociaux un nouvel élan pour continuer à adapter les espaces de dialogue et leurs modes de fonctionnement.

L'ÉCOLE

En amont des enjeux de la formation professionnelle et de l'emploi, l'école est le défi de cette mandature. Le lieu où se jouent tout à la fois l'apprentissage des savoirs et celui du vivre ensemble. Aujourd'hui, force est de constater que des clivages sociaux et territoriaux persistent.

3 orientations, inscrites dans notre paysage éducatif, doivent guider notre action.

Je pense d'abord à la place à accorder aux cultures dont sont porteurs nos enfants, je pense ensuite à la réussite éducative et scolaire pour chacun, je pense enfin, au socle de valeurs fondamentales partagées qui fondent la capacité de vivre ensemble.

S'ajoute la nécessité d'une cohérence et d'une continuité dans l'organisation des enseignements de la maternelle au lycée, voire au-delà. Dans cet esprit, une réflexion sera engagée sur le plan de l'organisation administrative de l'enseignement afin de rapprocher les structures de pilotage mettant en œuvre les actions scolaires et de formation.

Nous construirons un projet éducatif porté par une charte scellant nos engagements. Il prendra appui sur les recommandations actualisées du Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne.

Là encore, notre méthode sera basée sur le travail en commun en associant toutes les parties prenantes : parents, éducateurs, enseignants, institutions éducatives et politiques, associations.

L'Accord de Nouméa le précise : « Les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie ».

Ainsi, la place de la culture et des langues kanak doit être clairement affirmée avec le soutien des services et organismes dédiés à cet enseignement.

Il faudra donner à l'école primaire toute la place qui lui revient comme fondement du parcours des élèves et consolider le rôle de l'école maternelle. La maîtrise de la langue française et des mathématiques doit être réaffirmée. Cela doit avoir pour effet de mettre davantage en synergie les autres apprentissages. Le travail sur le socle commun de connaissances et de compétences sera poursuivi et adapté à nos besoins.

Dans le second degré, le principe essentiel d'une scolarité commune est réaffirmé. Le but est que chaque élève acquiert les connaissances et les compétences indispensables au succès de sa scolarité afin de construire son avenir personnel au sein de la société. Pour une meilleure réussite de l'élève, un effort particulier sera porté sur la personnalisation des parcours, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire. L'ambition est d'arriver à ce qu'aucun jeune ne quitte prématurément le système éducatif sans une solution adaptée. L'illettrisme, cause majeure d'exclusion, fera l'objet d'un schéma global d'actions incluant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, professionnel et économique. L'apprentissage sera conforté et valorisé.

Par ailleurs, les efforts engagés en matière de rénovation de l'ensemble des établissements scolaires publics seront poursuivis.

En lien avec l'État, la Nouvelle-Calédonie veillera aussi à accompagner la diversification de l'offre de formation au-delà du baccalauréat notamment dans les domaines professionnels. Notre université fera l'objet d'une attention particulière.

Il s'agira également d'élargir l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles en veillant à ce que l'ensemble des lycéens puissent disposer des mêmes chances d'accès.

Quant à l'enseignement privé, sa place sera respectée et confortée, une articulation plus féconde avec l'enseignement public sera définie et des investissements seront également préservés.

Pour une école de la réussite, quatre leviers à actionner :

- La professionnalisation du corps enseignant, clé de l'évolution de notre système éducatif, se poursuivra,**
- La prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers mobilisera tous les acteurs,**
- La vie scolaire est le cœur des établissements. Le rôle des éducateurs sera renforcé et la médiation sera développée,**
- Le dernier axe de la réussite éducative renvoie aux parents. Leur rôle est primordial. Le gouvernement confortera les instances de concertation dédiées aux échanges. La notion de coéducation doit pouvoir s'exprimer pleinement.**

Ceci dit, l'évaluation de notre école est nécessaire. Le gouvernement étudiera la création d'un observatoire dédié à la réussite éducative.

III/ CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT PORTEUR DE DESTIN

Pour pouvoir vivre et se construire, être et agir ne suffisent pas. Il manque une dimension cruciale à la condition humaine. Je veux parler de son environnement au sens le plus large du terme. Un environnement qui conditionne tout à la fois l'identité, la subsistance, le cadre de vie, et l'épanouissement de toute société.

Pour permettre d'ancrer la Nouvelle-Calédonie dans une nouvelle ère, le développement durable, la gestion des espaces particuliers, la sécurité civile ainsi que le logement et les transports sont autant de problématiques et de potentiels que le gouvernement entend traiter et exploiter au cours des prochaines années.

DEVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, la Nouvelle-Calédonie est l'écrin d'une biodiversité exceptionnelle que nous devons protéger et mettre en valeur pour les générations futures. Mais pas seulement. Il s'agit aussi de nous donner les moyens de continuer à vivre et prospérer dans un environnement en plein chamboulement.

Le dérèglement climatique, la surexploitation des ressources naturelles et les activités humaines nous obligent à une prise de conscience quotidienne :

Cette prise de conscience nous commande de comprendre qu'en matière environnementale, la Calédonie n'est pas une île. Elle est intrinsèquement reliée à sa région, à son océan et à notre planète.

Voilà pourquoi nous poursuivons nos travaux au sein des organisations régionales afin que la voix calédonienne puisse porter le plus loin et le plus fort possible dans les différentes instances de négociation internationale, avec comme prochaine grande étape le sommet climatique de Paris 2015.

Voilà pourquoi aussi, nous continuerons à échanger les expériences avec les territoires voisins pour nous appuyer sur des réussites concrètes et en faire des projets pilotes, ici et ailleurs.

Voilà pourquoi encore, nous travaillerons à une meilleure prise en compte de notre océan et de nos ressources marines, par définition épuisables.

Voilà pourquoi nous vous proposerons d'adopter le schéma énergie climat pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Voilà pourquoi, en matière de gestion des déchets, le gouvernement encouragera la création de filières de traitement et de recyclage à l'échelle régionale tout en oeuvrant pour la responsabilisation des producteurs.

Voilà pourquoi enfin, le gouvernement mobilisera la jeunesse calédonienne dans le prolongement du succès du forum annuel « Oceania21meetings » en instaurant un rendez-vous « Oceania 21meetings de la jeunesse » dès 2015.

Vous l'aurez compris. C'est fort d'une profonde conviction et de nombreux engagements, que le gouvernement entend agir localement tout en pensant globalement au service de notre environnement.

SÉCURITÉ CIVILE

Cependant, notre environnement, qu'il soit naturel ou aménagé, peut nous lancer d'immenses défis en matière de sécurité par les risques naturels et industriels – pour ne citer qu'eux - qu'il engendre. Je veux vous parler à présent de notre sécurité civile.

Depuis le 1^{er} janvier, la responsabilité nous revient s'agissant de la prévision et de la prévention des risques et de notre capacité opérationnelle à répondre à la survenance d'un événement majeur de sécurité civile.

En concertation avec les communes et les provinces, le plan stratégique sera réalisé avant la fin de cette année. C'est une priorité du gouvernement de donner à notre Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques les moyens de remplir sa mission.

Nous attendons également de l'Etat qu'il respecte ses engagements pour nous accompagner sur ce transfert de compétence.

Quelques priorités de ce plan stratégique :

- Disposer des plans de prévision et de secours nécessaires à la réponse opérationnelle,**
- renforcer le contrôle des établissements présentant des risques particuliers,**
- développer notre capacité aérienne d'intervention afin de renforcer notamment notre efficacité dans la lutte contre les feux de brousse,**
- améliorer l'efficacité des secours par une gestion moderne et centralisée des alertes.**

Le gouvernement s'engagera aux côtés des communes pour les soutenir dans leur structuration opérationnelle, la formation des sapeurs-pompiers et la sensibilisation des populations, pour que chacun, à son niveau soit un acteur de la sécurité civile.

Dans mon introduction à l'environnement, j'ai évoqué les espaces particuliers. Malgré leurs spécificités, ces territoires ont tous en commun de réunir les volontés et les projets sous l'égide du développement durable. Là aussi, l'action du gouvernement sera volontaire et concrète.

ZEE

Notre Zone Économique Exclusive, riche en termes d'écosystèmes, de biodiversité et de ressources minérales représente un formidable potentiel de développement raisonné de notre territoire.

Compte tenu de ce potentiel de la perspective d'exploitation de matières premières autres que le nickel, il est nécessaire de faire aboutir les travaux concernant le Livre II du code minier calédonien, portant notamment sur les hydrocarbures et les terres rares. Je rappelle cependant que ce chantier ne pourra être lancé qu'après que l'attribution du secteur de la mine aura fait l'objet d'un consensus.

La création en avril dernier du « Parc Marin de la Mer de Corail » est une nouvelle donne importante pour une gestion rationnelle de cet espace.

Le Comité de gestion de ce « Parc Marin », appuyé sur des collèges spécifiques, aura la mission essentielle dans les tous prochains mois de proposer un plan de gestion stratégique cohérent, riche de préconisations visant à l'accroissement des connaissances, la protection des milieux et l'exploitation de ressources.

FONDS DE GARANTIE SUR TERRES COUTUMIÈRES

Le fonds de garantie sur terres coutumières est aujourd'hui opérationnel.

Trois Comités de Gestion se sont réunis, 21 dossiers ont été à ce jour validés pour 153 millions de garanties accordées et d'autres dossiers sont en cours d'instruction.

Conformément à l'article 210 de la Loi Organique, nous attendons de l'État qu'il apporte son concours au fonds de garantie.

L'attention de la Ministre des Outre-Mer a été appelée sur ce dossier lors de sa visite le mois dernier.

Il convient désormais de négocier l'intégration des trois provinces au sein du Fonds de Garantie sur Terres Coutumières et de déterminer en concertation les modalités, conditions et critères de leur adhésion.

ZODEP

Le dernier espace particulier, les zones de développement prioritaires s'inscrivent comme un laboratoire de développement durable.

3 ZODEP ont été concrétisées avec la ZODEP Nord (Pouébo, Poum, Ouégoa et Belep), la ZODEP Est (Ponérihouen) et la ZODEP SUD (St Louis) et d'autres projets sur Bourail, Lifou et Paita sont en cours de formalisation.

Délimitées géographiquement, leur objectif principal est de favoriser le développement économique, social et écologique sur foncier coutumier sans exclure le foncier de droit commun.

Les ZODEP permettent de mettre en œuvre de manière transversale les actions de chaque secteur de notre institution depuis la santé, l'enseignement ou l'action sociale jusqu'au développement économique et au logement.

LOGEMENT

Construire un destin, c'est aussi permettre à chacun d'avoir un chez soi. L'ambition du gouvernement est de voir loin et large, pour permettre à chaque ménage de trouver un cadre de vie qui favorise l'égalité des chances.

La Nouvelle-Calédonie, et pas seulement le Grand Nouméa, souffre d'une pénurie de logements accessibles (25% de la population vit en situation de sur occupation) ; se loger coûte cher : 31% du budget des ménages en 2008 contre 24% en 1991. Les habitats précaires et les conditions sanitaires difficiles perdurent.

En étroite liaison avec les provinces – compétentes en la matière - nous agissons pour faire du logement un produit de première nécessité. Ce sont près de 2000 logements dont la moitié de logements aidés, qu'il faudrait construire chaque année pour résorber les demandes et anticiper les nouveaux besoins.

La réduction des coûts du logement est ainsi l'objectif prioritaire du gouvernement dont l'action s'articulera autour de 3 axes :

Le premier concerne la lutte contre les comportements spéculatifs : revalorisation de la fiscalité du foncier non bâti en secteur urbain, création d'une taxe sur les plus values immobilières hors habitation principale, instauration du droit de préemption urbain, mobilisation du foncier public et création à terme d'un Office foncier.

Le deuxième axe s'attachera à la maîtrise des prix de la construction.

Enfin, le dernier axe consistera en la modernisation des outils d'urbanisme, avec notamment, la mise en place d'un code de l'urbanisme et d'instruments de rénovation urbaine, et l'amélioration du dispositif Prêt à taux zéro.

TRANSPORT

Après le logement, les transports.

Cette question aussi doit être élevée au rang de priorité, à la fois parce qu'elle conditionne la qualité de vie de nos concitoyens, parce qu'elle constitue un facteur de développement économique et qu'elle contribuera au renforcement de la cohésion.

La demande de transport des Calédoniens est en croissance constante et il est important d'y répondre en développant une politique d'accès à un transport de qualité au coût supportable par le plus grand nombre. La mise en œuvre d'une politique de transport efficace est aussi conditionnée par l'entretien et le développement planifié d'infrastructures adaptées.

C'est l'objet du schéma global de transport et de mobilité.

Dans le secteur aérien, le travail engagé dans le cadre du Programme d'amélioration de la desserte intérieure, élaboré à la suite des événements de la mi-2011, demeure la feuille de route.

La restructuration d'Aircal doit se poursuivre et être complétée d'une délégation de service public qui clarifiera les relations de notre compagnie domestique avec les collectivités et encadrera son exploitation.

Les études sur le transfert de la gestion des aérodromes de Lifou et de Koné à un organisme spécialisé seront lancées.

En ce qui concerne Magenta, les contraintes de sécurité inhérentes à l'intensification du trafic, les nuisances liées à l'augmentation des rotations, l'exploitation d'aéronefs de plus en plus volumineux, imposent d'étudier l'orientation d'une partie de l'activité aérienne commerciale vers Tontouta, sans que cela signifie la fermeture de Magenta. Cet aérodrome reste un outil incontournable dans le trafic aérien domestique. Le choix d'une telle évolution se fera après une large concertation, avec la garantie que les conditions du transfert soit acceptables par tous.

Le regroupement du contrôle aérien à Tontouta, acté par le congrès sortant dans le cadre du plan stratégique pour l'aviation civile, s'étalera sur 5 ans et s'accompagnera d'une réorganisation de la Direction de l'Aviation Civile. Avec notamment une politique volontariste de recrutement local de personnels techniques de l'aviation civile, l'objectif étant de recruter une cinquantaine d'ingénieurs dans les 15 ans qui viennent.

Dans le secteur maritime, la Nouvelle-Calédonie étant compétente dans l'espace entre la Grande Terre et les Iles, nous allons engager un dialogue avec les provinces, les compagnies de transports et les usagers professionnels comme particuliers, pour déterminer les obligations de service public garantissant la continuité territoriale, la fiabilité, la qualité et le coût du service de transport de tous les types de fret et de passagers.

Pour les infrastructures portuaires relevant de la Nouvelle-Calédonie, la feuille de route sera le schéma directeur adopté récemment par le conseil d'administration du port autonome recentrant l'action de cet établissement sur la croissance du tourisme de croisière et l'amélioration de la desserte intérieure. Ainsi, la construction à Nouméa d'une nouvelle gare pour la desserte maritime intérieure et la restructuration du port de Wé constitueront des chantiers prioritaires.

Par ailleurs, dans sa politique maritime, le gouvernement ne négligera pas la dimension sociale. Le chantier d'une adaptation du droit du travail aux réalités locales, déjà lancé, se poursuivra en concertation avec les professionnels du secteur. Et par ailleurs, le gouvernement s'emploiera à mettre en place une filière de formation de cadres calédoniens.

En matière de transport collectif terrestre, la Nouvelle-Calédonie poursuivra l'accompagnement du SMTI dans le déploiement du réseau RAÏ dans l'intérieur et les îles, du SMTU dans le lancement du TCSP Néo-Bus, tout en favorisant l'intégration de ces réseaux et le développement d'un système de tarification commun. Soulignons que la réalisation et l'exploitation de ces réseaux nécessitent une ressource fiscale pérenne et affectée.

Dans le domaine des routes, la modernisation du réseau routier territorial grâce au plan quinquennal d'investissement routier se poursuivra. Un accent fort sera mis sur la sécurité routière concrétisé par la réalisation de plusieurs créneaux de dépassement, la poursuite du programme des traversées de tribus et de villages, l'aménagement des carrefours les plus accidentogènes, la construction de nouveaux ponts et le développement du tronçon Nouméa-Tontouta.

À côté de ces grands chantiers, il faudra, en concertation avec les provinces, se poser la question d'une gestion globale de nos infrastructures. La création d'un office territorial des routes pourrait en effet être un gage de plus d'efficacité et d'économie.

En matière de sécurité toujours et face aux trop nombreux drames routiers qui endeuillent la Calédonie, le gouvernement sera volontariste dans la mise en œuvre des 64 actions prévues dans le plan quinquennal pour lutter contre la mortalité routière. Nous renforcerons significativement les mesures de répression et les actions en matière de prévention et d'éducation de la jeunesse.

En coordination avec les services de l'État, le gouvernement souhaite pratiquer la tolérance zéro pour dire stop à l'hécatombe sur nos routes.

Pour améliorer le service public la DITTT ouvrira fin 2014 un guichet de délivrance des permis de conduire et des cartes grises à l'antenne du gouvernement de Koné et mettra en place une hotline téléphonique.

Enfin, en cohérence avec les préconisations du Schéma Global du Transport et de la Mobilité, nous poursuivrons les travaux pour la mise en place d'une centrale de mobilité afin de faciliter les déplacements multimodaux en partenariat avec tous les opérateurs existants.

IV / UNE GOUVERNANCE AU SERVICE D'UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ

Nous voici au dernier mouvement de cette déclaration.

Après avoir engagé le gouvernement et ses priorités sur des valeurs, sur un projet de développement économique, social, et environnemental, je veux vous parler de la gouvernance.

COLLECTIVITES LOCALES

S'agissant des collectivités locales, provinces et communes, il est impératif qu'elles bénéficient des ressources financières suffisantes pour répondre aux attentes des Calédoniens en ce qui concerne leur quotidien, leur cadre de vie, leur sécurité.

Or, à l'exception de la Taxe communale d'aménagement et des centimes additionnels, les communes sont complètement dépendantes des dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat, et ne disposent pas de ressources fiscales propres.

Pour respecter le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, il est urgent d'engager une réflexion sur la création ou l'affectation de ressources fiscales destinées aux communes.

Il conviendra également de poursuivre la réflexion avec les 3 provinces sur une juste répartition de leurs ressources, qui tienne compte des nécessités du rééquilibrage et des difficultés de la province la plus peuplée, la province Sud.

Pour ce qui est des relations entre le gouvernement et le congrès, nous nous attacherons à la bonne information des élus, de telle sorte que vos débats soient les plus nourris et les plus constructifs possible.

NC2025

S'agissant du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, ce dossier, prévu par l'article 211 de la loi organique du 19 mars 1999, a été élaboré en répondant à la volonté des responsables politiques d'exprimer un véritable projet de société pour la Nouvelle-Calédonie.

Ce document a été approuvé par le gouvernement en décembre 2013 et il est aujourd'hui sur le bureau du Congrès.

La démarche « NC 2025 » a souligné la nécessité d'installer la confiance entre les groupes, entre les individus, envers les institutions en impulsant une vision pays. Il nous appartient de faire vivre cette vision partagée en se donnant les moyens de pérenniser une réflexion prospective et stratégique.

MODERNISATION FONCTION PUBLIQUE

Vous le savez, j'ai choisi d'animer le secteur de la fonction publique. Avec l'Accord de Nouméa, les compétences de la Nouvelle-Calédonie se sont élargies. Notre fonction publique doit s'adapter à ces évolutions. Aujourd'hui, il y a consensus entre les employeurs publics et les organisations syndicales : il faut moderniser, simplifier, rendre plus accessible la fonction publique calédonienne.

Depuis plusieurs semaines, les rencontres avec les organisations syndicales et les employeurs publics ont permis de tracer les grandes lignes de ce projet de modernisation.

Tout d'abord, il conviendra de garantir un accès privilégié aux emplois publics pour les Calédoniens. Le chantier est d'ores et déjà ouvert et la loi sur l'emploi local dans la fonction publique sera proposée dès 2015.

Il conviendra également de renforcer la formation des acteurs. Il est essentiel de nous préparer aux nouveaux métiers publics notamment issus des transferts de compétences mais aussi induits par une professionnalisation et une spécialisation croissantes.

Il faudra favoriser la mobilité statutaire et géographique des agents publics et offrir de véritables opportunités de parcours professionnels, appuyés sur des formations qualifiantes et l'expérience. Une harmonisation des différents statuts sera étudiée afin de favoriser un traitement équitable des agents en tenant compte des fonctions et sujétions particulières de leur emploi.

De même, tous nos agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, ont droit à une véritable médecine professionnelle qu'il faudra organiser dès 2015.

Enfin, nous travaillerons à la création d'un centre de gestion des carrières et des compétences, qui regroupera les outils et les ressources au service des agents, dans le respect de la libre administration des collectivités publiques et en garantissant le pouvoir de nomination des employeurs publics.

Cette réforme sera conduite dans l'esprit de garantir un service toujours plus performant et en proximité pour tous nos concitoyens. La modernisation et la simplification des procédures, le développement de l'« e-administration », contribueront à assurer un accès plus équilibré aux services offerts sur tout le territoire.

Ce ne sont là que quelques exemples d'une réforme d'envergure que je souhaite conduire, avec vous.

SIMPLIFICATION & MODERNISATION ADMINISTRATION

Ces réformes touchant principalement aux statuts et aux agents seront accompagnées par d'autres réformes touchant cette-fois aux services rendus à l'administré.

Nos concitoyens et les entreprises calédoniennes attendent une amélioration des prestations de toutes natures qui leur sont servies par l'administration et, par ailleurs, dans ce contexte budgétaire exigeant, nous devons améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services administratifs et des établissements publics.

Dès 2015, le gouvernement engagera une démarche systématique d'évaluation des politiques publiques, de simplification administrative et de modernisation de notre administration en y associant étroitement les usagers et les agents.

L'administration numérique sera un axe majeur de ce processus avec notamment le Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie électronique, la dématérialisation des marchés publics, les formalités et les paiements en ligne pour ne citer que ces exemples.

La mise en œuvre opérationnelle et le contrôle de cette démarche pourraient être pilotés par une Inspection Générale des Services de la Nouvelle-Calédonie dont la création vous sera proposée.

J'ai le sentiment que nous sommes désormais en marche avec un objectif clair : Réformer, moderniser en profondeur notre fonction publique pour satisfaire les attentes de nos concitoyens.

Me voici au terme de cette déclaration.

Soyez convaincus que pour nous, rien n'est accessoire, et qu'aucun secteur, aucune compétence ne sera laissé en friche ni à l'abandon.

Au sein du gouvernement, nous considérons que chaque levier possible est un levier utile et nécessaire.

Il s'agit de tracer notre chemin comme on bâtit une maison commune.

Pierre après pierre, c'est avec notre énergie et par notre travail que nous entrerons, ensemble à défaut d'être unis, dans un espace réinventé de liberté, de solidarité, de développement, et de responsabilité.

Mais ce travail nous le ferons aussi nécessairement avec l'Etat. A ce propos, nous souhaitons la poursuite du consensus national, qui prévaut depuis plus de 20 ans dans le dossier calédonien. Nous attendons de l'Etat qu'il soit un partenaire actif de l'Accord, mais les dernières initiatives, prises de façon unilatérale, nous font nous interroger. Nous ne pouvons pas accepter que les décisions se prennent sans nous.

Comme je l'indiquais en introduction, renversons l'horizon.

Entrons de plain-pied dans une nouvelle époque.

Une nouvelle époque ouverte sur son Histoire mêlée, sa richesse humaine, sa diversité. Notre socle est là qui n'attend que notre confiance pour avancer et construire.

Une nouvelle ère, dynamique, qui n'oppose pas le développement économique et l'esprit d'entreprise au progrès social et ses idéaux de justice.

Une nouvelle époque aussi, où, sur une planète en plein bouleversement, l'écologie et l'aménagement du territoire se conjuguent au présent, pour les Calédoniens d'aujourd'hui et ceux à naître.

Une nouvelle donne où la gouvernance est rénovée pour être davantage en phase avec les mutations internes de notre société et les attentes de nos concitoyens.

Certes, le chemin est difficile.

Certes les polémiques sont tenaces et les petites phrases, souvent pénibles.

Certes encore, l'agenda institutionnel, avec le prochain comité des signataires en octobre et la venue annoncée du président de la République en novembre, risque d'échauffer les esprits et de crispier les positions.

Certes surtout, il subsiste des désaccords majeurs sur des dossiers clefs comme l'avenir du nickel, la clef de répartition et la sortie de l'Accord.

Mais comme je l'ai affirmé le 5 juin dernier, j'ai confiance en l'avenir. Il nous faut travailler ensemble.

Avec André-Jean, Anthony, Bernard, Dewe, Gilbert, Jean-Louis, Philippe, Sonia, Thierry et Valentine, voilà notre feuille de route pour cette mandature de franchissement d'un nouveau cap calédonien.

Depuis notre installation, nous apprenons à travailler ensemble. Et nous le faisons avec conviction et responsabilité.

Ils savent tous qu'ils peuvent compter sur ma volonté et ma détermination pour rechercher le consensus qui nous fait avancer, pas à pas, vers les progrès qu'attendent les Calédoniens.

Cette confiance n'est pas une posture ni un vœu pieux. C'est une conviction.

Une foi indéfectible en l'avenir calédonien, en ce qu'il peut réaliser nos rêves pour une société débarrassée de ses complexes. Une société capable de se regarder en envisageant l'Autre comme un horizon.

Cet Autre, c'est nous, c'est tous, c'est nos foyers, notre lagon, nos arts, nos cultures, nos solidarités, nos ambitions et nos passions, ce sont nos parcours et mêmes leurs parts d'ombre.

Cet Autre, ce nouvel horizon, c'est l'après Accord de Nouméa.

Il convient de le construire ici, avec vous et maintenant.

Vive la Nouvelle-Calédonie,

Vive la France.